

Angoulême 16 - 2023



Association Régionale des Fédérations de Pêche et de Protection  
du Milieu Aquatique de Nouvelle-Aquitaine (ARP-NA)



# Assemblée Générale

Angoulême, 23 mai 2024



Etat des présences

ASSOCIATION RÉGIONALE DE PÊCHE  
NOUVELLE-AQUITAINE  
Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Nom	Structure
Mathieu Labrousse	Président FD16
Yves Morinet	Trésorier FD16
Gilles Brichet	Président FD17
Fabrice Pigeau	Vice-Président FD17
Michel Faure	Trésorier FD19
Christian Perrier	Président FD23
Roger Virlogeux	Secrétaire FD23
Jean-Michel Ravailhe	Président FD24
Didier Bedrine	Vice-Président FD24
Alain Daly	Trésorier FD24
Dominique Duphil	Vice-Président FD33
Jean-Louis Molinié	Président FD47
Francis Touron	Trésorier FD47
François Chenel	Président FD64
Alain Barrabes	Vice-Président FD64
Jean-Michel Grignon	Président FD79
Patrick Thébault	Vice-Président FD86
Julien Buisson	Administrateur FD87

## Invités

Jean-Marie Rampnoux		Vérificateur aux comptes
Pierre Gundelwein	Commissaire aux comptes	@com Audit
Alix Gilles-Bon	Coordinateur régional	ARP-NA

## Excusés

Patrick Chabrillanges	Président FD19
Daniel Bourdie	Président FD33
André Lesage	Président FD40
Christophe Hugues	Vice-Président FD40
Francis Bailly	Président FD86
Jean-Christophe Boireau	Président FD87
Serge Cabanne	Conseil Régional

## Ouverture de l'Assemblée Générale à 10h00

Le Président Mathieu Labrousse remercie l'ensemble des participants de leur venue et ouvre l'assemblée générale.

L'ordre du jour est le suivant :

1. APPROBATION DU P.V D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 10 MAI 2023 (BRUCH)
2. RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT
3. COMPTE-RENDU DES ACTES DU PRÉSIDENT, DU BUREAU, DU CA DE 2023
4. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023
5. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
6. RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX COMPTES
7. APPROBATION DES COMPTES ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023
8. ADOPTION OU MODIFICATION DU BUDGET ET ADOPTION DU PROGRAMME D'ACTIVITÉ ARRÊTÉ PAR LE CA POUR L'EXERCICE
9. RENOUVELLEMENT DES VÉRIFICATEURS AUX COMPTES
10. RELAIS D'INFORMATIONS FNPF
11. DÉVELOPPEMENT LOISIR PÊCHE ET COMMUNICATION
12. DIVERS

M. Mathieu Labrousse précise que d'autres thématiques seront abordées, avec notamment l'entrée en vigueur du traité de fusion-absorption avec le Groupement des FDAAPPMA de l'ex-région Poitou-Charentes, une réflexion sur la nouvelle convention régionale 2025-2027, la présentation de nouveaux indicateurs développés dans le Géoportail Pêche Nouvelle-Aquitaine et la constitution d'un groupe de réflexion « prospective ».

La bienvenue est souhaitée à M. Pierre Gundelwein, commissaire aux comptes.

M. Jean-Louis Molinié procède à l'appel des participants. Les douze fédérations sont

représentées et l'assemblée générale peut valablement délibérer. Les pouvoirs ont été valablement transmis par les membres excusés. Un document de séance est remis à tous les participants.

## 1. Approbation du procès-verbal d'assemblée générale du 10 mai 2023.

Le Président Mathieu Labrousse soumet le procès-verbal de l'assemblée générale du 10 mai 2023 à approbation. Celui-ci a été déposé sur l'espace ressources sur le site internet de l'ARP-NA. Aucune remarque n'est formulée.

### Délibération :

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 10 mai 2023 est adopté à l'unanimité.

## 2. Rapport Moral du Président

Le Président Mathieu Labrousse procède à la lecture de son rapport moral, en page 5 du rapport d'activité remis à chacun des participants.

« Dans un monde en perpétuelle et rapide évolution, nous devons nous adapter. Nouveaux règlements d'intervention, nouvelles conditions météorologiques, gestion professionnalisée, nouveaux codes de communication, nouveaux outils, nouveaux interlocuteurs : ce sont autant de défis à relever avec réactivité. Les attentes des partenaires vis-à-vis de notre réseau sont grandes. Celles des pêcheurs le sont tout autant. Les actions menées en 2023 illustrent cette volonté de répondre efficacement à ces enjeux. La convention régionale permet de guider nos actions, tant en termes d'acquisition de la connaissance et de structuration de la donnée que

4

de renforcement des partenariats : travail avec l'observatoire de la faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine, travail avec l'Agence Régionale pour la biodiversité, des chantiers futurs s'ouvrent à nous et il nous appartient de les inscrire dans la nouvelle convention en cours d'élaboration. L'ARP-NA est constamment à votre écoute pour l'amélioration des outils déployés. Le volet développement n'est certainement pas laissé de côté et les actions sont nombreuses. Je prendrais pour exemple le cycle de formation communication qui a bénéficié à l'ensemble des fédérations. Quel pas en avant ! En outre, l'évolution de la politique régionale en termes d'éducation à l'environnement nous interroge et nous pousse à envisager des solutions nouvelles.

Nous le répétons, plus que jamais, l'échelon régional trouve sa pertinence en termes d'animation du réseau, de cohésion et de la mutualisation. Les journées techniques régionales rencontrent un vrai succès et répondent aux besoins des fédérations. Ces retours d'expériences sont aujourd'hui essentiels. Les missions et les besoins des FDAAPPMA grandissent et se diversifient. Pour pouvoir les accompagner, l'ARP-NA doit se doter de moyens nouveaux. La FNPF a su répondre à cette demande en accompagnant mieux cet intermédiaire désormais indispensable. Je tiens à remercier tout particulièrement les membres du conseil d'administration qui ont su enclencher une dynamique positive grâce à leur unité, leur dialogue et leur mutuelle bienveillance. Nous avons réussi l'union des trois régions. Ensemble, grâce à cette force collective, nous serons en mesure de construire un avenir fluide.

Le président soumet son rapport moral à approbation.

**Délibération :**

Le rapport moral du président est adopté à l'unanimité.

### 3. Compte-rendu des actes du Président, du Bureau, du Conseil d'administration de 2023 et 4. Rapport d'activité

Le Président Mathieu Labrousse propose lecture du compte-rendu d'activité pour l'année 2024. Celui-ci se trouve dans le rapport d'activité remis à tous les participants. Les dates et évènements marquants de l'année sont passés en revue. Le conseil d'administration de l'ARP-NA s'est réuni 2 fois, le 13 janvier 2023 et le 16 novembre 2023. L'assemblée générale s'est réunie le 10 mai 2023 à Bruch. Le bureau s'est quant à lui réuni une fois : le 12 septembre 2023.

Plusieurs éléments marquants sont à souligner, en commençant par le cycle de formation communication, proposé par l'ARP-NA, tant pour les élus que pour les salariés. Une véritable montée en compétences est remarquée et saluée. M. Mathieu Labrousse rappelle l'importance de cette thématique. Il souligne par ailleurs notre participation au Salon de l'Agriculture de Nouvelle-Aquitaine pour la session 2023 et se félicite de la qualité de l'espace proposé aux visiteurs. Le stand s'est fait remarquer par son dynamisme et son attractivité.

Il est fait état du travail quotidien pour défendre les dossiers présentés par les FDAAPPMA auprès des services de la région. Les finances publiques se tendent et malgré ce contexte compliqué, nous maintenons une enveloppe de subvention que beaucoup d'associations nous envient. Ceci n'est pas le fruit du hasard, mais bien la reconnaissance d'un travail qualitatif mené dans tous les départements par nos équipes. Leur expertise et leurs compétences sont ainsi valorisées. La signature de la convention 2022-2024 à Bourgneuf a d'ailleurs consacré ce partenariat fort et mutuellement bénéfique.

Un état des lieux est réalisé quant aux labellisations intervenues en 2023. Les actions menées en termes de cohésion et d'animation du territoire sont détaillées. Il est rappelé l'importance de continuer dans cette voie.

M. Gilles Brichet rapporte les actions menées dans le cadre de l'Agence Régionale pour la Biodiversité de Nouvelle-Aquitaine et fait part de son inquiétude quant au fonctionnement sous sa nouvelle forme juridique (EPCE).

Le rapport d'activité est soumis au vote de l'assemblée générale.

**Délibération :**

Le rapport d'activité 2023 est adopté à l'unanimité.

## 5. Rapport du Commissaire aux comptes

M. Pierre Gundelwein, commissaire aux comptes, procède à la lecture de son rapport. Mandaté par l'assemblée générale de l'ARP-NA, il procède à l'audit des comptes pour une durée de 6 ans.

Il affirme qu'en exécution de la mission qui lui a été confiée, il a procédé à l'audit des comptes annuels de l'ARP-NA relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Il a vérifié l'ensemble des subventions perçues et reversées aux FDAAPPMA. Le commissaire aux comptes présente les charges et les recettes, les immobilisations. Il rappelle le rôle d'un commissaire aux comptes et l'attention particulière qu'il porte au respect de la séparation des exercices.

Il certifie que les comptes sont tenus, au regard des règles et des principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

M. Pierre Gundelwein conclut en précisant que la comptabilité de l'ARP-NA sera assurée par un expert-comptable indépendant et non plus par la comptable mise à disposition par la FDAAPPMA 24 en raison de son départ prochain à la retraite. En outre, il conviendra d'harmoniser les enregistrements d'écritures entre l'ARP-NA et les FDAAPPMA ; pour ce faire, il proposera une méthodologie commune afin que chaque FDAAPPMA dispose d'une véritable comptabilité d'engagement.

## 6. Rapport des vérificateurs aux comptes

MM. Jean-Marie Rampoux et Francis Touron, vérificateurs aux comptes, procèdent à la lecture de leur rapport. Ils assurent avoir eu à leur disposition, le 15 mai 2024 à Périgueux, toutes les pièces comptables nécessaires à l'exécution de leur mission et affirment que les comptes reflètent fidèlement la situation financière de l'ARP-NA.

Ainsi, ils proposent de donner quitus au trésorier, M. Alain Daly.

### **Délibération :**

Les comptes ayant été arrêtés aux 31 décembre 2023 par le conseil d'administration, sur proposition des vérificateurs aux comptes, l'assemblée générale donne quitus au trésorier.

## 7. Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2023

M. Alain Daly présente les comptes. Un bénéfice de 54 399 € est constaté pour 2023, qu'il sera nécessaire d'affecter, notamment, au paiement du WEBPDPG 2024. Ceci est également le résultat d'une affectation décalée des subventions qu'il conviendra de régulariser en 2024. Des échanges interviennent quant aux difficultés rencontrées en termes de trésorerie, en raison des décalages de perception des soldes de subvention. La situation est saine au regard des charges et des recettes, mais la gestion s'avère parfois laborieuse en raison des retards de paiement. Il est ainsi proposé de solliciter des facilités de caisse auprès de la banque.

Le Président Mathieu Labrousse propose d'affecter le résultat en report à nouveau et soumet le bilan financier et le compte de résultat à approbation.

### **Délibération :**

Le compte de résultat est adopté à l'unanimité, ainsi que le bilan financier.

Le résultat est affecté en report à nouveau. L'assemblée générale autorise M. Alain Daly à solliciter des facilités de caisse auprès de la Banque populaire.

## 8. Adoption ou modification du budget et adoption du programme d'activité arrêté par le conseil d'administration.

Le Président Mathieu Labrousse et le Trésorier Alain Daly présentent succinctement le programme prévisionnel des actions à mener en 2024 ainsi que le budget prévisionnel afférent.

Il est à noter que le budget prévisionnel a été présenté lors du Conseil d'administration du 16 novembre 2023 et que peu de changements sont intervenus.

Des échanges se tiennent quant à la nécessité d'engager un nouveau collaborateur au sein de l'ARP-NA afin de répondre aux besoins grandissants des FDAAPPMA. Un débat sur le profil du candidat (H/F) a lieu ainsi que sur l'élaboration d'une potentielle fiche de poste.

Au regard de l'état des finances, il est admis qu'une embauche ne pourrait se faire qu'à condition d'augmenter les recettes. M. Mathieu Labrousse souhaite que la FNPF contribue à hauteur de 12 000 € pour ce nouveau poste ; il ne souhaite pas que les FDAAPPMA supportent seules cette charge.

M. Mathieu Labrousse soumet au vote le budget prévisionnel présenté par M. Alain Daly, ainsi que le programme d'activité arrêté par le conseil d'administration.

**Délibération :**

Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité ainsi que le programme d'activité. L'assemblée générale autorise le Président Mathieu Labrousse à effectuer, auprès du Conseil Régional toutes les demandes de subventions liées à la Convention Régionale, ainsi qu'à son renouvellement. M. Alain Daly se voit également attribuer une délégation pour ce faire.

## 9. Renouvellement des vérificateurs aux comptes

Le Président Mathieu Labrousse sollicite des candidatures pour la vérification des comptes.

Trois candidats se présentent :

**Délibération :**

Les vérificateurs aux comptes sont :

Francis Touron

Jean-Marie Rampnoux

**Délibération :**

À l'unanimité, MM. Touron, Rampnoux sont nommés vérificateurs aux comptes pour l'année 2024.

## 10. Relais d'information FNPF

M. Jean-Michel Ravailhe relaie les dernières informations ayant trait à la FNPF. Un coordinateur de réseau a été embauché au début du mois d'avril 2024. Il devrait rapidement prendre contact avec les AR et les UB.

Il fait état de la baisse généralisée des cartes de pêche (-2,7% pour les cartes personne majeure).

Une hausse de la CPMA d'un euro a été envisagée pour les cartes adultes et mineure. Pour les cartes saisonnière, une hausse de 0,20€ a été proposée.

Il remercie la FDAAPPMA 64 d'avoir transmis des éléments permettant d'alimenter le Groupe de Travail AAPPMA qu'il pilote et sollicite à nouveau les autres fédérations. Un point sur le dossier cormoran est réalisé ; le travail continue dans les FDAAPPMA pilotes. M. Jean-Louis Molinié regrette le manque d'impact national sur cette thématique, position partagée par l'ensemble des membres présents.

D'autres points sont discutés, MM. Bricchet et Labrousse apportent quelques précisions sur les derniers échanges, notamment en lien avec la qualification hébergement pêche. De nombreux retours de la part des FDAAPPMA ont eu lieu concernant l'instauration d'une tarification allant de 30 à 90 € pour l'attribution de la qualification « Hébergement Pêche ». Les quatre représentants à la FNPF ne se rappellent pas avoir été consultés à ce sujet. Il est alors décidé à l'unanimité de maintenir la gratuité en Nouvelle-Aquitaine.

M. Jean-Michel Ravailhe annonce que la création d'un groupe de travail « préjudice écologique » a été créée et a pour mission de livrer un Vademecum permettant de guider les FDAAPPMA tout au long du procès pénal (de la constatation de l'infraction jusqu'aux jugements).

## 11. Développement du loisir pêche et communication

Un point est réalisé sur le placement des cartes de pêche. Une baisse de près de 8% est constatée ce qui devrait rapidement induire une prise de conscience quant à des changements de stratégie à opérer. L'accent doit être mis sur la communication pour occuper un espace médiatique de plus en plus important. Des positions communes doivent être trouvées, notamment sur la question des animalistes et du bien-être animal. Un groupe de travail national devrait transmettre des éléments de langage au réseau.

Plusieurs sujets sont abordés, faisant écho aux décisions prises en conseil d'administration, notamment sur la participation au Grand Pavois en 2024, sur la création d'un Festival national de la pêche à Nantes en lien avec le GIFAP.

Un flyer est remis à tous les participants avec pour objectif de souder la communication des FDAAPPMA qui doivent bâtir ensemble une stratégie de communication. Le #jepechejeprotege

est également mis en lumière pour communiquer de manière efficace en nourrissant les algorithmes de chaque réseau social.

Le film co-réalisé avec l'UF BAG est présenté et salué pour sa qualité ainsi que le clip « Pêche Nouvelle-Aquitaine en Creuse », réalisé par l'ARP-NA. Nous disposons désormais d'un film par département et d'un film « Pêche Nouvelle-Aquitaine » présentant un medley régional.

Une présentation des parcours labellisés en 2023 est faite. La Nouvelle-Aquitaine s'installe comme région la mieux équipée en termes de parcours.

## 12. Divers :

M. Alain Daly présente la création d'un groupe de travail « prospective ». Il aura vocation à se réunir lors des conseils d'administration pour permettre de réfléchir de manière collective à différents sujets tels que la pêche de nuit, l'avenir de la pêche en Nouvelle-Aquitaine, les évolutions réglementaires souhaitées etc. Ce groupe de travail sera à mettre en relation avec le groupe de travail AAPPMA piloté par M. Jean-Michel Ravailhe à la FNPF.

La date de la prochaine rencontre pêche interfédérations est annoncée (le 27 septembre 2024).

Une proposition d'organisation de la journée technique régionale « Garderie » est discutée. Elle se tiendra à Tartas.

Une journée régionale animation / éducation à l'environnement devra être organisée à Allas-Bocage pour intégrer la nouvelle stratégie ACTE.

Une journée technique régionale « FAUNA » organisée avec l'UFBAG, la MEP19, l'OFB, le Museum se déroulera à Saintes le 13 juin 2024.

Enfin, il est à noter la tenue des Assises régionale de la biodiversité organisées par l'ARB-NA auxquelles nous sommes conviés à présenter une action.

## Clôture de l'Assemblée générale à 13h15